



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 29 Septembre 2022
Convocation du : 23 Septembre 2022
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le vingt neuf Septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESEBROECK, Maire.

PRESENTS : Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Dominique BAILLEUL, Rut LERNER-BERTRAND, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Grégory PICKEU, Valérie PRINGUEZ, Lahcem AIT EL HAJ, Thomas BLACTOT, Ibtiassam MARZAK-AFFAOUI, Alexis DEBUISSON, Philémon BRUNET, Jean-Jacques DERUYTER, Hans LANDLER, Caroline BAURANCE, Michel PLOUY, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Sylvie GUSTIN (à partir de la délibération DE22.151), Laurent DERONNE, Hugues QUESTE, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Philippe CATTOIRE, Sylvie DELANNOY-CUISINIER, Sophie TANGHE, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESEBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Jean-Louis MERTEN, Céline LEROUX, Catherine DE PARIS, Dominique BAILLEUL, Martine DUBREU, Cristiane DELESTREZ (à partir de la délibération DE22.151) conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENT: Nicolas HOURDRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie PRINGUEZ

DE22.159

AMENAGEMENT DURABLE
REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME
AVIS ET REMARQUES SUR LA VERSION 1 DES PIECES

Autorisation - Approbation

C380

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°20 C 0405 du 18 décembre 2020 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille prescrivant la révision générale du plan local d'urbanisme,

Vu la délibération n°20 C 0404 du 18 décembre 2020 du Conseil de la Métropole Européenne de Lille définissant les modalités de collaboration entre la Métropole Européenne de Lille et les communes,

La révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) métropolitain prévoit de :

- Fusionner dans un seul PLU les onze documents d'urbanisme de la MEL ;
- Accompagner les grands plans et projets stratégiques de la MEL (Schéma Directeur des Infrastructures de Transport, Plan Climat Air Energie Territorial, projet de territoire Gardiennes de l'Eau) ;
- Accompagner les projets municipaux émergents ;
- S'adapter aux enjeux de la crise sanitaire.

Depuis le lancement de la révision générale et de l'élaboration du PLU 3, un dialogue s'est construit entre les enjeux de la métropole et les besoins des communes. Le débat sur le Programme d'Aménagement et de Développement Durable s'est tenu au conseil municipal du 23 septembre 2021 (délibération DE 21.122). Les enjeux soulevés lors de ce débat ont été pris en compte dans les propositions d'orientations et d'évolution du PLU.

L'arrêt du projet du PLU 3 sera proposé au vote du Conseil de la MEL de décembre 2022. En amont, la Ville est invitée à se prononcer sur les documents de travail permettant d'avoir une projection des orientations déclinées à la commune et de vérifier la bonne prise en compte des demandes communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de formuler un avis favorable à la version 1 du Plan Local d'Urbanisme sous réserve de la prise en compte des remarques suivantes:

Lors du débat sur le PADD, le conseil municipal a demandé à développer la nature en ville. Il est ainsi proposé d'inscrire des Secteurs Paysagers Arborés (SPA) simples sur la commune pour répondre à cette demande.

Au sein de ces secteurs, le coefficient d'emprise au sol après travaux ne peut excéder 20 % de la partie de l'unité foncière et le coefficient d'espaces de pleine terre végétalisés après travaux doit être supérieur ou égal à 60 % de la partie de l'unité foncière.

La Métropole Européenne de Lille a réalisé un repérage cartographique de propositions complémentaires à inscrire sur la carte générale de destination des sols. Les remarques sur ces propositions sont les suivantes :

- Les propositions de sites à protéger sur les quartiers Léo Lagrange - Bizet, les quartiers centre-ville, gare, République, Ile-de-Flandre et Salengro sont retenues. Le repérage cartographique de ces sites est annexé à la présente délibération.
- Par ailleurs, la Ville souhaite étendre le secteur du parc de l'étang bleu à l'ensemble de son périmètre dans un souci de cohérence de la protection à l'ensemble de ce parc (voir plan de cadastre annexé).

Concernant le projet d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) des Franges Industrielles, une liaison viaire secondaire apparaît toujours sur le schéma d'aménagement d'ensemble. Toutefois le projet a évolué et il a été retenu que cette liaison secondaire n'était plus nécessaire. Il s'agit donc ici d'une erreur matérielle à rectifier en supprimant cette liaison secondaire. Par ailleurs, une correction s'impose pour permettre une implantation discontinue sur la rue de l'Octroi, afin de favoriser la réalisation d'habitations individuelles dont l'accès sera créé sur la nouvelle voie du programme d'aménagement.

Une erreur matérielle a été constatée sur le plan des hauteurs pour le site friche Gamm Vert. En effet, la couleur en aplat correspond à une hauteur de façade maximum non réglementée et une hauteur absolue de 13 mètres mais il est mentionné 10/13 sur le plan, correspondant à une hauteur de façade limitée à 10 mètres. La Ville confirme sa volonté d'avoir une hauteur de façade non réglementée pour ce site.

Par ailleurs, une incohérence entre le schéma d'aménagement de l'orientation d'aménagement Salengro et la carte de destination des sols est constatée, sur le terrain attenant au site de la piscine intercommunale. Il convient de corriger le zonage UCA 2.1.1 en zone UE.

Enfin, la mise en évidence du pont et de la rue Pierre Mauroy est sollicitée par la commune.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Valérie PRINGUEZ
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Bernard HAESEBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille